

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 13 juin 2025

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 23/06/2025
Publié le
ID : 065-216500314-20250613-68BIS_2025-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 du mois de juin à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 03 juin 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Raphael BENOIT, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 12 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Laurent PEREZ est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **15 mai 2025** est approuvé à l'unanimité.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX
« RUE DU CALVAIRE » (68bis-2025)**

Annule et remplace la délibération n°68-2025.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°32-2025 du 10 mars 2025, le conseil municipal avait validé le projet et le lancement de la consultation pour les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue du Calvaire.

L'estimation de ces travaux s'élevait à 250 197,64 € HT.

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 07 avril 2025 dans la Dépêche et sur le profil acheteur de la commune. Les plis ont été réceptionnés le 05 mai 2025 et remis au bureau d'études pour analyse. Les critères retenus pour celle-ci étaient le prix pour 40% et la valeur technique pour 60%. La commission d'appel d'offre réunie le 13 juin 2025 propose de retenir l'entreprise SNAA ACCHINI qui a obtenu la meilleure note.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide :

- De retenir l'entreprise SNAA ACCHINI pour réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue du Calvaire dont le montant s'élève à 233 832,11€ HT,
- D'autoriser Mr le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes au dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau